



Conditions générales d'adhésion au réseau scientifique du CIRIEC à titre individuel

Le CIRIEC offre la possibilité à des experts, actifs dans les domaines de l'économie publique, sociale et coopérative, de rejoindre son réseau scientifique international à titre individuel.

En rejoignant notre réseau, vous vous conformez aux modalités et vous engagez à respecter les conditions suivantes :

1. Demande d'adhésion

Pour devenir membre à titre individuel, vous devez remplir le formulaire de demande d'adhésion en ligne, disponible sur notre site internet. En soumettant votre demande, vous acceptez les conditions générales d'adhésion détaillées ci-dessous.

2. Examen de la candidature

Votre demande, accompagnée de votre CV, sera examinée par le Comité de nomination. La procédure de traitement dépend de la présence d'une Section nationale du CIRIEC dans votre pays.

2.1. Si une Section nationale du CIRIEC existe dans votre pays :

Screening : La demande sera transférée à la Section nationale, qui évaluera votre candidature.

Délai de réponse : Jusqu'à 1 mois.

Cotisation : Le montant et les modalités sont déterminés par la Section nationale.

2.2. Si aucune Section nationale du CIRIEC n'existe dans votre pays :

Screening : Votre demande sera traitée au niveau du CIRIEC International.

Délai de réponse : 15 jours.

*Cotisation*¹ :

- Pays de l'OCDE : 200 € pour 3 ans.
- Pays hors OCDE : 100 € pour 3 ans.

3. Notification de l'adhésion

Vous serez notifié-e par e-mail de l'acceptation ou du rejet de votre candidature.

4. Avantages

La qualité de membre du réseau scientifique international du CIRIEC offre les avantages suivants :

- recherches documentaires personnalisées à partir de mots-clés sur demande auprès du Centre de documentation du CIRIEC – cedoc-ciriec@uliege.be (recensant plus de 20.000 documents de référence)
- réception de newsletters externes et internes spécialisées
- réduction des frais d'inscription à certains événements organisés par le CIRIEC
- réduction sur l'abonnement à la revue scientifique du CIRIEC, *Annals of Public and Cooperative Economics*
- accès possible aux commissions scientifiques et aux groupes de travail du CIRIEC

¹ Tarifs applicables à partir de 2025. Montants hors frais bancaires. Si des frais bancaires sont d'application, ceux-ci sont à charge du souscripteur.

5. Engagements des membres du réseau scientifique international du CIRIEC

En tant que membre du réseau scientifique international du CIRIEC, vous vous engagez à :

- soutenir les objectifs et les activités du CIRIEC ;
- mentionner votre affiliation au CIRIEC sur des plateformes académiques et sociales telles que REPEC, Academia, ResearchGate, etc. ;
- régler la cotisation triennale selon les modalités prévues.

6. Modalités de cotisation

L'adhésion est valable 3 ans, sous réserve du paiement effectif de la cotisation. Le montant de la cotisation est déterminé en fonction de votre pays d'origine, comme spécifié dans la section 2.

A l'issue de la cette période, le renouvellement de l'adhésion devra être effectué selon les mêmes modalités que pour une première adhésion.

En cas de résiliation, aucune cotisation déjà versée ne sera remboursée.